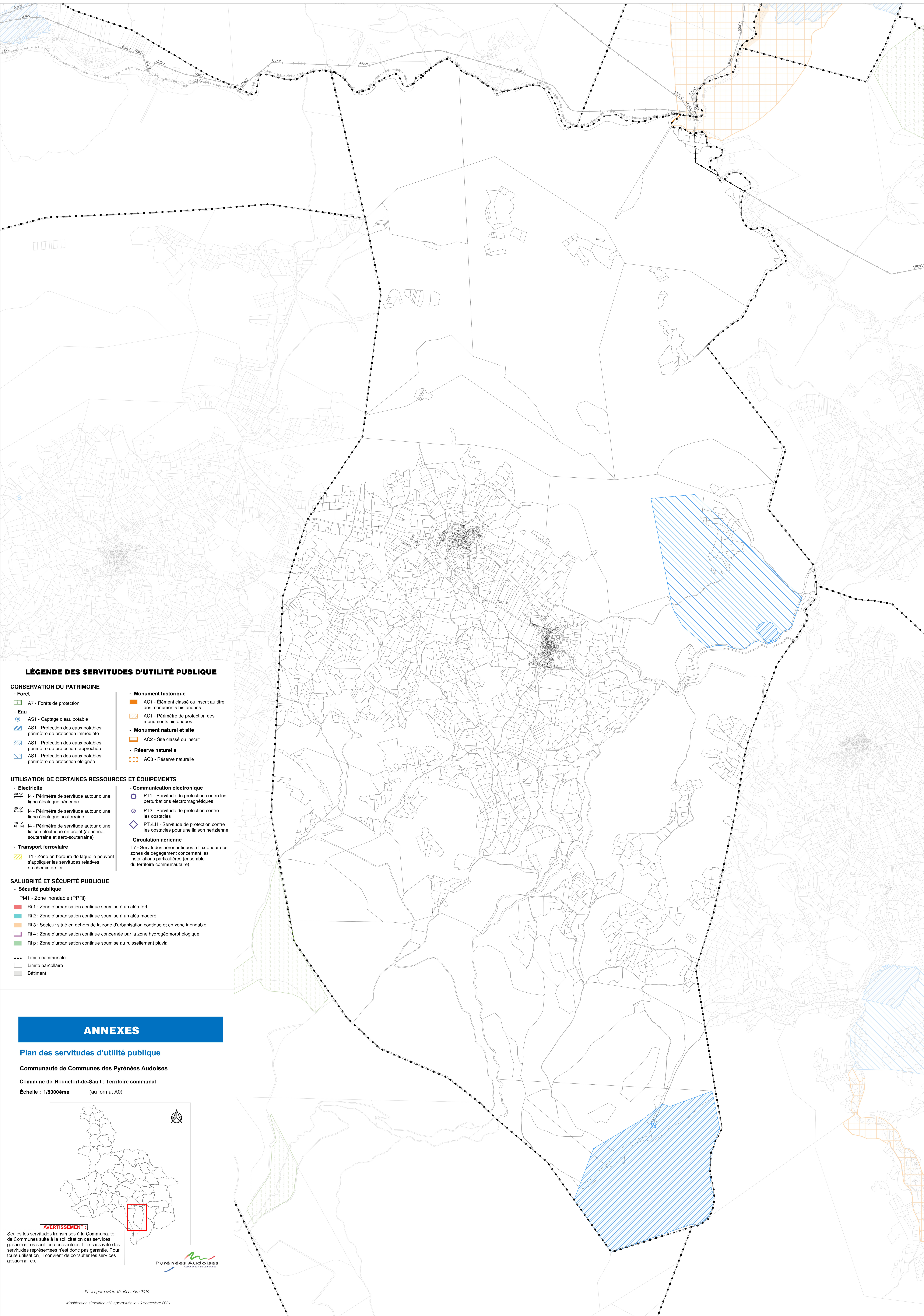




LÉGENDE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

CONSERVATION DU PATRIMOINE

- Forêt
 - A7 - Forêts de protection
- Eau
 - AS1 - Captage d'eau potable
 - AS1 - Protection des eaux potables, périmètre de protection immédiate
 - AS1 - Protection des eaux potables, périmètre de protection rapprochée
 - AS1 - Protection des eaux potables, périmètre de protection éloignée
- Monument historique
 - AC1 - Élément classé ou inscrit au titre des monuments historiques
 - AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques
- Monument naturel et site
 - AC2 - Site classé ou inscrit
- Réserve naturelle
 - AC3 - Réserve naturelle

UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS

- Électricité
 - I4 - Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne
 - I4 - Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique souterraine
 - I4 - Périmètre de servitude autour d'une liaison électrique en projet (aérienne, souterraine et aéro-souterraine)
- Transport ferroviaire
 - T1 - Zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer
- Communication électronique
 - PT1 - Servitude de protection contre les perturbations électromagnétiques
 - PT2 - Servitude de protection contre les obstacles
 - PT2LH - Servitude de protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne
- Circulation aérienne
 - T7 - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières (ensemble du territoire communautaire)

SALUBRITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Sécurité publique
 - PM1 - Zone inondable (PPRI)
 - Ri 1 : Zone d'urbanisation continue soumise à un aléa fort
 - Ri 2 : Zone d'urbanisation continue soumise à un aléa modéré
 - Ri 3 : Secteur situé en dehors de la zone d'urbanisation continue et en zone inondable
 - Ri 4 : Zone d'urbanisation continue concernée par la zone hydrogéomorphologique
 - Ri p : Zone d'urbanisation continue soumise au ruissellement pluvial

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment

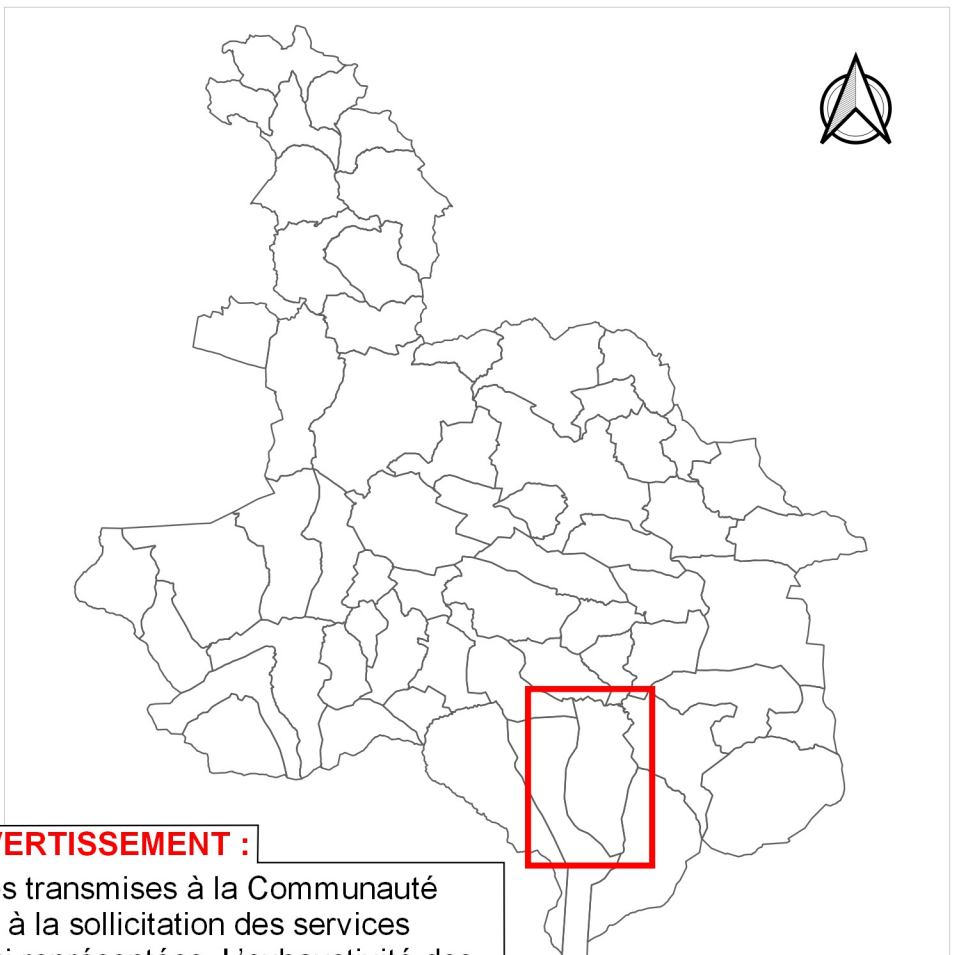
ANNEXES

Plan des servitudes d'utilité publique

Communauté de Communes des Pyrénées Audoises

Commune de Roquefort-de-Sault : Territoire communal

Échelle : 1/8000ème (au format A0)



PLUF approuvé le 19 décembre 2019

Modification simplifiée n°2 approuvée le 16 décembre 2021

AVERTISSEMENT :
Seules les servitudes transmises à la Communauté de Communes suite à la sollicitation des services gestionnaires sont ici représentées. L'exhaustivité des servitudes représentées n'est donc pas garantie. Pour toute utilisation, il convient de consulter les services gestionnaires.